ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 69156

Texte de la question

M. Joël Giraud * attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes de diverses associations de jeunes et de la culture sur l'avenir des institutions d'éducation populaire. L'agence éducation emploi et formation (AEF) a en effet annoncé le gel d'une partie de son budget, ce qui se traduirait par un manque de 10 à 15 millions d'euros pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire dans des conditions comparables aux exercices précédents. Le rôle fondamental de ces associations n'est plus à démontrer. Elles fournissent un travail remarquable en matière d'apprentissage de la vie en collectivité, de l'autonomie, de civisme et de prise de responsabilité. Il serait regrettable qu'une telle coupe budgétaire mette en péril de nombreuses associations jouant un rôle si fondamental dans le suivi et l'accompagnement de nombreuses personnes. Il le remercie de préciser ses intentions quant à ce sujet.

Texte de la réponse

La vie associative constitue pour notre pays un élément essentiel au renforcement du lien social et de la solidarité entre les générations. La création, depuis 2004, d'un ministère chargé de la vie associative ainsi que le lancement, en 2005, de la Conférence nationale de la vie associative témoignent de la reconnaissance par le Gouvernement du rôle éminent joué par les associations dans notre société. Dès la constitution du nouveau gouvernement, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a évoqué avec le Premier ministre, M. Dominique de Villepin, l'importance qui s'attachait, dans un contexte budgétaire contraint, à préserver dans la mesure du possible les financements consacrés aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi qu'à la formation des bénévoles au travers du Conseil de développement de la vie associative. Les décisions nécessaires ont donc été prises, et les associations se sont vu notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative, il y a quelques jours, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. Les acteurs historiques des réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, membres du CNAJEP, continueront ainsi à bénéficier des financements nécessaires au développement de leurs activités. L'ensemble de ces mesures, qui répondent aux préoccupations des responsables du CNAJEP, leur ont été récemment présentées, lors d'une réunion qui s'est tenue au ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Données clés

Auteur : M. Joël Giraud
Circonscription : Hautes-Alpes (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69156
Rubrique : Jeunes
Ministère interrogé : jeunesse et sports
Ministère attributaire : jeunesse et sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE69156

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6553
Réponse publiée le : 23 août 2005, page 8045